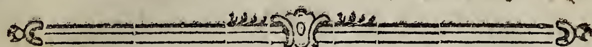
1790. sur henri IV
7 octobre



LETTRE
DE M. BURKE
A SON TRADUCTEUR.

MONSIEUR,

JE viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier. Vous deſirez que je revoie les expreſſions ſuivantes, dont j'ai fait uſage en parlant de Henri IV, Roi de France, page 287 de mon Ouvrage. « N'abandonnant jamais « d'un ſeul inſtant les droits qu'il réclamoit ſous

« l'empire de la Loi; & n'épargnant pas le ſang « de ceux qui s'oppoſoient à lui : ſouvent dans « les combats, quelquefois ſur l'échafaud ». Vous voudriez que j'adouciſſe un peu cette maniere de m'exprimer. Je ne ſuis pas ſurpris de votre demande. Depuis votre enfance, vous n'avez entendu vanter que la douceur & l'aménité de ce Prince. On met dans l'ombre, & l'on fait preſque diſparoître le caractere de vigilance & de vigueur, ſans lequel il n'auroit pas mérité le nom de *Grand*. Le but de cette politique eſt évident. Le nom de Henri IV rappelloit, avec raiſon, l'idée de la popularité. Les Rois de France s'enorgueilliſſoient de deſcendre de ce Héros. C'étoit d'après lui qu'ils devoient ſe modeler. C'eſt ſous l'abri de ce nom vénéré, que tous les Conſpirateurs contre les Loix, contre la Religion, & contre l'Ordre, s'efforcèrent de perſuader à leur Roi, qu'il pouvoit abandonner toutes les précautions du pouvoir, contre les deſſeins de l'ambition. C'eſt après l'avoir ainſi déſarmé, qu'ils réſolurent de le livrer, Lui, ſa Nobleſſe & ſes Magiſtrats, (les ſoutiens naturels du trône) dans les mains des voleurs & des aſſaſſins. Il y a long-tems que ce complot étoit formé. On devoit le mettre à exécution, ſuivant les circonſtances; & cette mode de ſuſpendre par-tout des profils de Henri IV, étoit un des moyens à employer pour le ſuccès de ce deſſein; moyen vraiment perfide, qui tend des piéges aux hommes, & qui les prend avec l'amorce de leurs propres vertus.

Toutes les fois que ce Prince politique eut à

adreſſer quelques-uns de ſes diſcours inſinuans (ce qu'il fit ſouvent) il eut grand ſoin de ne pas être trop littéral dans ſes expreſſions. C'étoit à une eſpece d'aſſemblée de Notables, je crois, qu'il parla du projet de ſe livrer entiérement dans leurs mains. Mais lorſqu'il leur donnoit ainſi de ſa *magie blanche*, dont il étoit paſſablement libéral, il ſe tenoit en pied près de la table, &, comme il le dit lui-même, « il avoit toujours la main « ſur la garde de ſon épée ». Les hommes dont le pouvoir eſt envié, & contre leſquels il exiſte des factions violentes, ne peuvent pas, avec ſûreté, être bons d'aucune autre maniere. Trajan, Marcus-Aurelius, & tous les hommes dans cette ſituation, qui osèrent être vertueux, ne jouirent de cette prérogative ardue & critique, qu'en maintenant inviolablement tous les moyens de s'attirer le reſpect, & de ſoutenir leur autorité; les ſeuls par leſquels on puiſſe exercer aucune bienveillance. Dans une telle poſition, un Prince peut avec une grande ſûreté, & alors avec autant de ſageſſe que de gloire, partager ſon autorité avec ſon peuple ; parce qu'alors, il a le pouvoir de la partager à ſa diſcrétion, & qu'il n'eſt pas forcé à l'abandonner. Dans une autre diſtribution & dans un autre arrangement des pouvoirs, il ne ſeroit pas le maître de ſe rien réſerver; il n'auroit aucun mérite, non plus, dans les conceſſions qu'il feroit. Quel que ſoit, au ſurplus, l'honneur qui appartient à un tel partage volontaire ; quel que ſoit la Politique qui puiſſe engager à en faire un ſacrifice, dans certaines circonſtances : Henri IV n'a fait ni l'un ni l'autre. Il

n'a jamais partagé, d'une maniere quelconque, aucun de ſes pouvoirs. Ce que j'ai dit de lui eſt ſtrictement vrai. S'en eſt-il rapporté à a cun jugement du peuple de Paris, pour décider du droit que les Loix du Royaume lui donnoient à être ſon Roi & ſon ſouverain Seigneur? Eſt-il jamais entré dans aucun accomodement avec lui ſur ſon titre? Quelle eſt, dans ce long catalogue des prérogatives illimitées des Rois de France (qu'elles ſoient juſtes ou non), celle qu'il a jamais abandonnée, limitée, ou même ſoumiſe à aucune recherche? Il auroit été bien plus illuſtre encore, ſi, après avoir conquis & acheté ſon Royaume, il eût pris ce parti; & s'il s'étoit rendu le Fondateur d'une Conſtitution réguliere. Les faits hiſtoriques ne m'ont pas fourni les moyens de décider d'une maniere aſſez ſuffiſante pour moi, ſi jamais il s'eſt trouvé en poſition de pouvoir mériter cette gloire, ou s'il auroit pu alors faire quelques démarches de ce genre, avec plus de ſûreté qu'on n'en a eu pour le faire dernierement. Mais, ce qui eſt très probable; c'eſt que jamais il n'a eu pareille idée. Si même vous liſez avec attention les Mémoires de Sully, (& je puis ſuppoſer que les opinions du Miniſtre ne différoient guères de celles de ſon Maître); vous verrez bientôt combien ils étoient tous deux Royaliſtes, dans toute l'étendue que l'on peut donner à ce mot, & avec quelle partialité excluſive, ils tenoient à ce genre de Gouvernement.

Quant au ſang qu'il a fait répandre : — il n'en a certainement pas fait verſer une goutte de plus

que ce qui a été néceſſaire pour faire valoir ſon droit, qu'il n'auroit jamais voulu ſoumettre à aucune ſorte de déciſion populaire; mais il verſa toutes celles qui lui furent néceſſaires. Combien de combats ſanglans n'a t-il pas ſoutenus contre la plus grande partie du peuple de la France? Combien de villes n'a-t-il pas pillées & ſaccagée? Son Miniſtre avoit-il quelque honte de prendre ſa part dans le butin qui tomboit dans ſes mains? Il eſt vrai que tandis qu'il tenoit ſa Capitale étroitement aſſiégée, il ſoulagea & il protégea de malheureuſes familles qui alloient, au péril de leur vie, récolter quelques meſures de bled ſous les murs de cette même Capitale. J'approuve ceci; mais je ne vais pas juſqu'à une admiration enthouſiaſte. Il auroit preſqu'été un monſtre de cruauté, & un idiot en politique, s'il eut fait autrement. Mais tandis qu'il étoit ſi compatiſſant pour une poignée de gens mourans de faim, on ne peut pas oublier que c'étoit lui qui affamoit par centaines & par milliers, avant de pouvoir être en poſition de traiter avec cette compaſſion quelques individus ſéparés. Certainement il ne fit qu'uſer du droit de la guerre en affamant Paris. Mais c'eſt un droit dont il s'eſt prévalu dans toute ſa plénitude. Il ſuivit ſon cœur & ſa politique dans les actes de ſa compaſſion; quant à la famine qu'il cauſa, il y fut forcé par ſa poſition. Mais pouvez-vous ſupporter les panégyriſtes d'Henri IV, relativement à ce ſiège de Paris, lorſque vous portez vos regards ſur la dernière diſette, & ſur-tout ce qui a été fait en conſéquence dans

cette malheureuſe époque ? Au reſte je ne parle pas de ceci maintenant, quoique je penſe que cela ſoit fait pour remplir toute ame honnête d'indignation & d'horreur.

Quant à l'échafaud, — Il eſt impoſſible de décider aujourd'hui ſi Henri IV auroit pu prudemment ſauver le Maréchal de Biron, au lieu de le faire décapiter dans la Baſtille. Il avoit eu des obligations importantes à ce Maréchal de France, ainſi qu'à ſon père. Mais ce Prince étoit moins remarquable par ſa reconnoiſſance que par ſa clémence. Comme il ne répandit jamais de ſang qu'avec de grands motifs, je ſuppoſe qu'il s'y crût obligé pour ſon peuple & pour le trône. Il faut convenir cependant que s'il avoit ſauvé cet homme impétueux & téméraire, on n'auroit pas pu lui reprocher cet acte de commiſération.

S'il ſoupçonnoit que le Maréchal de Biron fût capable d'occaſionner quelques ſcènes dans le genre de celles que nous avons vues dernièrement, de produire dans le Royaume la même anarchie, la même confuſion & la même détreſſe, comme des préliminaires à l'établiſſement d'une tyrannie humiliante & vexatoire que nous ſommes ſur le point de voir établir en France ſous le nom de Conſtitution : il fit bien, très-bien de couper dès ſon enfance le premier fil de toutes ces trahiſons. Il n'auroit pas mérité la couronne qu'il conquît & qu'il porta avec tant de gloire, ſi, ne plaçant pas ſa compaſſion dans les effets préſervatifs d'une exécution ſévère, il s'étoit fait un ſcrupule de punir

ces traîtres & ces ennemis de leur pays & de tout le genre humain; car, croyez-moi, il n'y a pas de vertu où il n'y a pas de ſageſſe..... La foibleſſe ſeule, c'eſt-à-dire un allié & un parent du crime, peut ſe laiſſer toucher pour des crimes qui ont quelque rapport avec le pouvoir, & qui viſent à l'uſurpation de quelqu'autorité. Pardonner de tels crimes, c'eſt faire la même choſe que ceux qui attentent à la deſtruction de la religion, des loix, de la politique, de la morale, de l'induſtrie, de la liberté & de la proſpérité de votre pays. Si Henri IV avoit des ſujets ſemblables à ceux qui dominent aujourd'hui, il n'eſt pas douteux qu'il ne fit que ſon devoir en les puniſſant. Le Roi actuel eſt à la place des victimes, & non pas du vengeur des crimes. C'eſt plutôt un malheur qu'un tort, s'il ne les a pas prévenus avec cette vigueur précoce, cette activité & ce coup-d'œil d'un Henri IV. Il a, à ce que j'entends dire, & je le crois, reçu de la nature une parfaite intelligence, un cœur doux & humain. Ce ſont-là les élémens de la vertu; mais il étoit né *dans la pourpre*, & il n'étoit pas préparé pour une ſituation à l'épreuve de laquelle la vertu la plus abſolument parfaite auroit à peine réſiſté. Quant aux démarches, aux hommes, aux moyens, aux prétextes, aux projets, à la ſuite de fauſſes démarches & de faux calculs de toute nature & de toute eſpèce, qui ont réduit le Roi à ne plus paroître qu'une eſpèce d'inſtrument de la ruine de ſon pays...... C'eſt à l'Hiſtoire à en tenir compte.

Voilà, Monſieur, ce que votre lettre m'a conduit à vous écrire; vous pouvez l'imprimer comme un appendix à votre traduction, ou de telle manière qu'il vous plaira; ou bien le réſerver pour votre propre ſatisfaction, vous en êtes le maître.

Je ſuis, &c.

Beaconsfield le 2 Octobre 1790.